

Asyl News

N° 1 mars 2017

OCA

**Nouvel appel
«Eating Together»
page 3**

Focus: Participation

**«La participation
est un processus»
pages 8-11**

Informations spécifiques

**«Hotspots» en Italie
page 21**

Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,



«L'autonomie des personnes en fuite doit être respectée». Cela fait longtemps déjà que les organisations de défense des droits de l'homme l'exigent. Le think tank interdisciplinaire foraus a publié entre-temps une étude qui confirme scientifiquement cette approche. Dans leur document

de discussion sur le règlement Dublin, ses auteurs constatent que les personnes en fuite n'ont guère de marge de manœuvre pour se construire une nouvelle vie et pour l'aménager à leur convenance.

Bien souvent, l'autodétermination dépend de ce que le législateur et la société prévoient pour les personnes venues chercher de la protection en Suisse et souhaitant y poursuivre leur vie. On a tendance à vouloir prendre en charge, soutenir ou intégrer les personnes relevant du domaine de l'asile. Or cette formulation passive montre bien que leur autonomie n'est pas assez prise en compte.

Dans le contexte européen comme dans le système d'asile helvétique, l'autodétermination ne joue qu'un rôle mineur: au niveau européen, les personnes en fuite ne peuvent pas décider elles-mêmes dans quel pays elles souhaitent demander l'asile. Même une fois leur qualité de réfugié reconnue, elles ne sont pas libres de leurs mouvements en Europe. On attend de ces personnes qu'elles se montrent reconnaissantes, sans élaborer leurs propres plans. En somme, elles sont censées s'adapter sans avoir leur mot à dire.

En Suisse aussi, les possibilités de décider et d'agir des individus relevant du domaine de l'asile sont souvent restreintes. Des directives sont en place dans de nombreux domaines – par ex. canton ou commune de domicile, logement ou hébergement collectif, choix d'un métier, d'une filière de formation ou d'un genre d'emploi. Les statuts actuels n'offrent donc pas de véritable possibilité de choix.

C'est pourquoi l'OCA se consacrera cette année au thème de la participation. La participation consiste à pouvoir décider soi-même ce qu'on considère personnellement comme une bonne vie. Elle implique aussi de créer pour toutes les personnes vivant en Suisse des conditions leur permettant de se mouvoir de façon autonome et comme elles l'entendent dans leur milieu social. La participation fait des individus des membres à part entière de notre société, habilités à la façonner activement pour la faire évoluer.

Sabine Lenggenhager, Formation et sensibilisation OCA

Aperçu

Nouveautés de l'OCA 3

Focus: Participation
Qu'est-ce que la participation? 5

Notion de participation 6

«La participation est un processus» 8

Informations spécifiques 12

Travail & formation

Un emploi au lieu de l'aide sociale 12

Hébergement

Service d'aide sociale en matière d'asile 14

Asile en Suisse

Double langage des chiffres 15

Erythrée: durcissement partiellement confirmé 16

«L'arbitraire de cette pratique est criant» 17

Rencontre des bénévoles

Dublin - et ensuite? 19

Asile en Europe

«Hotspots» en Italie 21

Conseil en vue du retour

Rapport d'activité 2016 22

Brèves infos 24

Impressum

Rédaction Silvana Menzli Layout Source Associates AG

Impression Basisdruck Traduction Sylvain Bauhofer

Contact KKF-OCA, Effingerstr. 55, 3008 Berne

Nouveautés de l'OCA

Personnel

Bienvenue, Lea

Le 1er mai 2017, nous aurons le plaisir d'accueillir Madame Lea Meier dans notre équipe du Conseil en vue du retour. Elle possède une vaste expérience tant de la coopération au développement que comme gestionnaire de cas et conseillère en insertion professionnelle. Nous te félicitons de ton nouveau poste, Lea, en nous réjouissant de te compter parmi nous!

Au revoir, Bettina

Bettina Steinauer a renforcé le 1er août 2012 notre équipe du Conseil en vue du retour. Avec beaucoup de cœur et d'esprit ainsi que de détermination, Bettina Steinauer s'est engagée à l'OCA pour les intérêts des personnes rentrant dans leur pays. Bettina aimerait à présent changer de voie et se réorienter professionnellement. Nous déplorons vivement que Bettina Steinauer nous quitte à fin février. Elle a contribué au cours des dernières années à forger l'identité du Conseil en vue du retour et de l'OCA. Merci pour ton engagement, Bettina. Nos bons vœux t'accompagnent pour ton avenir tant professionnel que privé!

Au revoir, Silvana

Silvana Menzli a fait partie de notre équipe depuis le 1er janvier 2015, comme responsable de l'information et de la communication. Son énergie et son dynamisme ont été déterminants pour la nouvelle identité visuelle du site et des publications de l'OCA. Silvana Menzli a voulu saisir sa chance de perfectionner professionnellement dans une autre région linguistique. Tout en comprenant cette décision, nous regrettons vivement

son départ. Nous te remercions de tout cœur de ton engagement à l'OCA, Silvana, en espérant que nos chemins vont se recroiser!

Projets

Eating Together

Le projet «Eating Together – recevoir des personnes réfugiées à table» rencontre un vif succès: il en est déjà à sa septième édition! L'OCA recherche à nouveau des hôtes et hôtesse d'accord d'inviter pour un repas des personnes en fuite. De telles rencontres dans un cadre privé facilitent le processus d'accueil dans la nouvelle patrie. Il n'est pas rare que des personnes réfugiées séjournent des années entières en Suisse, sans lier connaissance avec sa population. La rencontre peut rester sans lendemain, ou alors sceller une nouvelle amitié. Inscrivez-vous jusqu'à la fin avril 2017, nous vous mettrons en contact avec des personnes en fuite. Il vous appartiendra ensuite de régler les détails avec vos invités. Nous nous réjouissons de recevoir votre inscription!

Événements

Séances d'information «Travail et formation»

L'OCA organise avec les centres d'orientation professionnelle du canton de Berne des séances d'information de trois heures destinées aux personnes admises à titre provisoire ou reconnues comme réfugiées. Les explications, données dans la langue maternelle du public-cible, concernent les programmes cantonaux d'intégration, le système scolaire et de formation suisse, ainsi que les conditions d'accès au marché du travail. Le groupe-cible comprend les titulaires d'un permis B ou F arrivés

en Suisse pendant les deux dernières années, ou ayant besoin de compléments d'information. La participation est gratuite, et la traduction assurée par des interprètes interculturels.

Calendrier 2017:

mercredi 19 avril:
tigrinya et somali

jeudi 20 avril:
arabe et farsi/dari

lundi 24 avril:
kurde (kurmanci) et tamoul

mardi 3 octobre:
tigrinya et somali *

jeudi 5 octobre:
kurde (kurmanci) et tibétain *

jeudi 12 octobre:
farsi/dari et français *

* sous réserve de changements

Les séances durent à chaque fois de 18h00 à 21h00, dans les locaux du centre d'orientation professionnelle de Berne-Mittelland, Bremgartenstr. 37, 3012 Berne. Possibilité d'inscription en ligne en tout temps, sous: www.kkf-oca.ch > Offres > Pour les personnes admises provisoirement > Séances d'information «travail et formation»

 Pour en savoir plus:
Raphael Strauss, 031 385 18 14

Publications

«Sanctions pour séjour illégal»

L'OCA a publié, à la demande du Réseau de soutien aux requérants d'asile déboutés (UNAAS), une InfoPro en allemand consacrée aux sanctions pour séjour illégal. Cette InfoPro indique les bases légales applicables, l'ampleur des peines et le cumul des diverses sanctions prévues

dans la loi sur les étrangers. Elle explique encore pourquoi le législateur assimile un séjour illégal à un délit permanent, et passe en revue les possibilités d'agir en cas de condamnation.

«Santé pour tous»

L'OCA a publié en 2016, pour la séance de réseautage «Santé et migration», la brochure «Santé pour tous». Cette publication présente les principales institutions du canton de Berne spécialisées dans le domaine de la santé. Les professionnels s'occupant de personnes en fuite y découvriront tout ce qu'il faut savoir sur ces services, dans l'optique d'un réseautage rapide et utile. La brochure peut être commandée auprès de l'OCA, ou téléchargée sur son site.

Intégration

Bilans d'intégration

Le personnel des services d'aide sociale en matière d'asile et des centres régionaux du canton de Berne peut continuer d'inscrire les titulaires de livret F pour un bilan d'intégration. Plusieurs entretiens servent à dresser avec cette clientèle un bilan approfondi et un état des lieux, ainsi qu'à formuler des recommandations pour les prochaines étapes d'une intégration réussie.

Les bilans d'intégration sont proposés depuis huit ans par l'OCA, sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP).

Nouvelle équipe

Le 1er février 2017, Cornelia Stuber a rejoint l'équipe certes petite, mais de qualité, des bilans d'intégration. Laissons-la plutôt se présenter:

Depuis ma jeunesse, je m'intéresse aux autres pays et cultures, aux langues étrangères ainsi qu'à l'enseignement. J'ai étudié la linguistique anglaise et la géographie, et me suis formée en pédagogie ainsi qu'en conseil systémique, axé sur les solutions. Après avoir enseigné dans un gymnase, je me suis rendue en jeep de Berne à Bangkok. Je suis mariée et mère de deux filles.

Les questions d'intégration ont toujours été au cœur de mon activité professionnelle. Ainsi, je me suis occupée de l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi au sein du programme de qualification FAU (Fokus Arbeit Umfeld). Puis au service social du canton d'Argovie, j'ai participé à la mise en place du Case Management Intégration (CMI), et j'étais responsable de l'intégration linguistique, professionnelle et sociale des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire.

Je me réjouis de soutenir les personnes admises à titre provisoire dans leur parcours d'intégration, en les faisant bénéficier de mes connaissances lors de bilans d'intégration, ainsi que de gérer les portails en ligne consacrés à l'intégration et aux offres d'intégration du canton de Berne. Une intégration fructueuse ne profite pas qu'aux intéressés, mais à tout le monde!

Des compléments d'information et toutes les publications figurent sur le site www.kkf-oca.ch.



Pour s'inscrire:

monique.spring@kkf-oca.ch, 031 385 18 09
cornelia.stuber@kkf-oca.ch, 031 385 18 07

Focus: Participation

Qu'est-ce que la participation?

L'OCA joue un rôle d'interface entre divers acteurs du domaine de l'asile. Quand il a fallu choisir un thème que l'OCA accompagnerait durant toute l'année 2017, plusieurs idées ont été lancées, comme les conditions de logement et d'hébergement, ou les possibilités de travail et d'occupation. Le plus petit dénominateur commun trouvé a finalement été la participation à la vie de la société au cœur (ou en marge) de laquelle on vit.

Que recouvre ou non la notion de participation, et comment ce terme se traduit-il en allemand (Teilhabe? Teilnahme?), en anglais, en arabe ou en tigrinya? Au lieu de déranger des spécialistes de la traduction, l'OCA a questionné des titulaires d'autorisations de séjour variées. Que signifie à leurs yeux la participation? Dans quelle mesure leur est-il possible de participer la société helvétique? Où des possibilités accrues de participation seraient-elles souhaitables?

En outre, l'OCA a osé ici faire un parallèle. En rappelant l'utilité d'examiner le concept d'intégration pour bien comprendre la participation. La participation est la possibilité de débattre sur les enjeux de la qualité de vie, dit une thèse. Or à quoi bon de tels concepts ou thèses, s'ils ne correspondent pas à la réalité politique et institutionnelle? L'OCA a également réfléchi à ce dernier problème. Car le but est clair: la participation et l'autodétermination doivent être possibles. Selon le principe «Rien de ce qui nous concerne ne devrait jamais être fait sans nous».



Notion de participation

Qu'en serait-il, si nous renoncions à rappeler les obligations pour souligner les possibilités? Si les nouveaux arrivants s'entendaient dire «Libre à toi de participer!» et non plus «Intègre-toi!» Les lignes qui suivent montrent qu'il peut être utile de s'interroger sur les concepts existants, afin d'en forger de nouveaux.

Il est partout question d'intégration, dès qu'on pense à l'avenir des nouveaux arrivants. L'intégration constitue fréquemment la première exigence émise à l'égard des personnes ayant fui leur pays ou migré en Suisse, la plus insistante aussi. Or si la disposition à s'intégrer désigne la volonté de se familiariser avec son contexte social, on peut et doit l'exiger de tous les membres de la société. La conception de l'intégration a toutefois évolué au cours des dernières années: l'intégration ne concerne de plus en plus que les personnes étrangères. C'est du moins ce que relevait déjà la Commission fédérale des migrations (CFM) en 2010, dans son rapport intitulé «L'intégration: un moyen de parvenir à l'égalité des chances ou un instrument de mesure pour prendre des sanctions?». La question de la responsabilité de la société dans son ensemble est certes encore abordée, mais on ne lui accorde pas l'importance souhaitée. Toujours selon l'étude de la CFM, l'intégration n'est pratiquement plus comprise comme un processus dynamique. On parle plutôt de «parcours en matière d'intégration», passant par des phases successives. Or une telle conception crée l'illusion d'une société homogène. C'est loin d'être le cas. La coexistence doit se négocier. Il est faux de croire qu'on doit montrer aux personnes venant ici ce qu'elles pourraient vouloir ou devraient faire. Elles apportent avec elles leurs propres idées. De même qu'elles sont confrontées aux idées déjà arrêtées de leur société d'accueil.

Se parler et négocier

Le quotidien allemand TAZ a bien résumé la situation: «Les communautés politiques sont des espaces publics, permettant des débats et à terme des décisions sur les intérêts en présence – qu'il s'agisse d'enjeux matériels ou d'idées de ce qui fait la qualité de vie.» Que peut-on faire quand, dans le débat sur l'intégration, l'aspect des négociations tend à être toujours plus négligé? On peut le cas échéant chercher à corriger la dilution et le déplacement sémantiques advenus au terme «intégration». Ou alors adopter une nouvelle notion, soit la participation. Contrairement à la conception actuelle de l'intégration, qui consiste à gravir échelon par échelon une échelle déjà en place, la participation invite à repenser la coexistence dans un même lieu. Le principe en est «tu peux», et non «tu dois». Peut-être est-ce là le cœur de la participation – pouvoir donner son avis et, le cas échéant, discuter de l'aménagement du lieu où l'on

vit. Pouvoir décider soi-même comment gérer son existence, ainsi que discuter et négocier à propos du mode d'organisation de la société où l'on fait désormais sa vie.

La participation, c'est aussi pouvoir contracter une assurance

«Je suis venu avec l'aide de ma famille en Suisse, où je suis arrivé en août 2007 avec un visa touristique. À l'expiration de mon visa, je suis resté comme sans papiers. Je savais bien que ça ne serait pas facile à beaucoup d'égards. Qu'il me serait difficile de trouver un logement et d'accéder à certains services pour lesquels il faut un titre de séjour valable. J'ai malgré tout pris le risque, pour permettre à mon fils d'effectuer une formation et pour aider mes parents, qui sont entre-temps âgés.

Une personne sans statut de séjour valable n'a guère de possibilités de participation sociale. Les perspectives professionnelles se limitent bien souvent à une activité d'aide domestique ou ménagère. J'ai eu la chance de travailler pour des personnes merveilleuses, qui sont très satisfaites de mon travail, qui m'en remercient et me recommandent autour d'elles. Cela compte beaucoup pour moi.

Au-delà de l'aspect professionnel, la participation consiste pour moi à conclure une assurance-maladie et à pouvoir en régler les primes, à louer un appartement, à m'acheter un abonnement Libero, de quoi manger et des habits. Je m'offre parfois une sortie au cinéma, ou je sors au restaurant avec mes amis.»

S.M.

Retour à la réalité

Il est vrai que la participation pour tout le monde est une idée tentante et bien éloignée de la réalité. En recueillant l'expérience de différentes personnes, nous avons constaté sans surprise que beaucoup de gens jugent absurde de parler de participation, faute de statut de séjour ou avec un statut aussi précaire. Autre constat important, la participation suppose dans de nombreuses sphères de l'existence, en Suisse notamment, des ressources financières conséquentes.

Notre Focus est-il donc déconnecté de la réalité? La notion de participation reste-t-elle un but hors de portée, et devrait-on s'abstenir d'en parler puisque certaines conditions de base ne sont pas réunies? Non, la discussion sur la participation vise à montrer qui décide, et de quelle façon, des réalités sociales et politiques. Le concept de participation devrait jouer un rôle de premier plan dans la politique d'intégration et d'asile, et contribuer à nous faire changer d'attitude face aux personnes relevant du domaine de l'asile.

Rien sur nous sans nous

Si donc nous nous occupons de participation, nous aimerions suggérer de créer – au niveau tant politique que social – des conditions-cadres qui permettent de mener une existence autonome, d’instaurer une relation d’égal à égal, au lieu de creuser encore le déséquilibre des forces.

«Rien de ce qui nous concerne ne devrait jamais être fait sans nous (rien sur nous sans nous)» est la devise des organisations qui s’engagent pour plus d’autodétermination et de participation des personnes handicapées. La participation et l’autodétermination doivent être rendues possibles partout où certains groupes de personnes se heurtent à des barrières. Comme notre marge de manœuvre est parfois étroite au niveau politique, il nous faudra souvent mentionner cette année les limites de la participation. Mais cela ne doit pas nous décourager, et nous espérons bien avoir l’occasion d’évoquer des approches pratiques de la participation, dans la vie quotidienne et dans notre propre compréhension d’une société ne triant pas ses membres en fonction de leur statut.

Au printemps, tout est plus simple

«Ma femme et moi, on se dit souvent qu’on est presque toujours à la maison dans notre chambre, ce qui est loin d’être simple. Pour moi, la participation implique de sortir. C’est plus facile au printemps, car nous avons un jardin. Nous ne devons y être que le mercredi, mais j’y vais tous les jours. Parfois, nous passons l’après-midi entre amis au parc municipal. Une fois par semaine, je me rends au club d’échecs. On y organise aussi un championnat mensuel. C’est important pour moi. Et puis il y a les cours de langue proposés par l’Église. En hiver, je sculpte à la maison des morceaux de bois ramassés dans la forêt. Mon souci majeur est d’obtenir une autorisation de travailler. La langue n’est que le moindre obstacle. Partout où je vais, j’essaie de parler. À l’hôpital aussi, quand je m’y rends pour mon traitement.»

G.A.

«La participation est un processus»

Pour définir la participation, il faut plusieurs avis. Nous avons rencontré la sociologue Sarah Schilliger, pour lui demander comment elle comprend le concept de «participation» et ce qu'une participation égalitaire peut apporter à une société et à ses membres.

Les personnes relevant du domaine de l'asile subissent certaines restrictions liées à leur statut, par ex. sur le marché du travail ou lors du choix de leur domicile. Peut-on donc encore parler de participation dans le domaine de l'asile?

En effet, des difficultés tant juridiques que structurelles ne leur permettent pas une pleine participation sociale. À cela s'ajoutent des questions matérielles. En ville surtout, où se concentrent les surfaces commerciales et où certaines activités de loisirs sont payantes, les personnes requérant l'asile ne peuvent accéder à de nombreuses formes de participation.

Je pense malgré tout que par leur simple présence, les personnes requérant l'asile font partie de la société. En outre, la participation ne dépend pas uniquement des droits formels. Des dizaines d'initiatives émanant surtout de bénévoles, d'institutions ecclésiales ou de mouvements sociaux veillent à ce que jusqu'à un certain point, ces personnes puissent elles aussi se considérer et se sentir comme des membres de cette société.

Qu'entends-tu par participation? Y a-t-il une définition scientifique?

Pour moi la participation désigne la possibilité de mener une existence autonome, comme membre à part entière de la société et du quartier où l'on habite, tout en contribuant au développement de son cadre de vie. La vraie question à mes yeux est celle des conditions de participation. Je dirais ici – en me référant à Pierre Bourdieu – qu'il y a plusieurs sortes de capital qui permettent de participer au jeu social. À commencer bien entendu par le capital économique, qui va au-delà du simple argent que l'on possède. Il y a ensuite le capital culturel. Dans le domaine de l'asile, la langue locale s'avère déterminante, à côté de la formation et de la reconnaissance de la formation suivie et des diplômes obtenus. Notre capital culturel inclut les ressources utiles pour nous mouvoir dans la société. Le capital social est aussi primordial. On y trouve les réseaux, les relations sociales nouées, les contacts utiles (tant formels qu'informels). Un aspect s'ajoute encore ici, soit le capital politique et la présence ou non d'un droit de participation politique. Dans cette structure, les institutions politiques ont indiscutablement un réel impact sur la participation, sans être pour autant le facteur déterminant.

Les étrangers doivent enrichir la société avec leur différence

«La participation désigne les procédures, démarches ou tentatives faites pour donner un rôle aux individus dans la prise de décision affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie.

La participation, représentant tout à la fois l'outil le plus basique et le plus complet de la démocratie participative, consiste ainsi à prendre part.

Les gens sont les éléments les plus importants d'une communauté. Chaque citoyen construit la société. Dans une démocratie, le peuple décide du fonctionnement de la société. L'Etat ne peut pas tout faire, les citoyens doivent aussi participer à la vie de la communauté. La participation communautaire concerne tous les membres de la communauté.

Les femmes ont un rôle essentiel à jouer, au même titre que les hommes. Les personnes âgées peuvent être utiles, par leur sagesse et leur expérience. Les jeunes peuvent apporter leur enthousiasme et leur énergie. Les étrangers résidents doivent être associés, et enrichir la société avec leur différence, parce que les différences apportent de la beauté. Personne ne devrait être exclu, parce que chacun peut apporter quelque chose.

Aucune société n'est sans problèmes, mais les problèmes des immigrants sont plus forts que ceux des autres citoyens. A mon avis, les problèmes de langue, de l'éducation et de la culture sont les principaux problèmes des immigrants. Avec des conditions favorables de l'éducation et de l'emploi pour les citoyens et les immigrants, la participation des populations aux affaires de la société affaires serait plus forte. Etant donné que les problèmes des personnes sont les problèmes de la société.

Enfin, chacun peut participer aux prises de décision concernant la collectivité, cela implique de bien informer la population sur les situations et les projets proposés. Je pense que l'effort, la persévérance, la connaissance et le respect des opinions et des idées des autres peuvent améliorer une communauté.»

N.N

Parce que la participation dépend de nombreux facteurs différents?

Oui. Prenons l'exemple des réseaux sociaux: de bonnes relations sociales aident à trouver un logement malgré un budget serré. Cela ne vaut pas que pour les personnes requérant l'asile ou migrantes. On aurait tort de vouloir définir la participation comme un bien propre à un groupe social donné. Mieux vaut s'en faire une représentation tenant compte de l'hétérogénéité de la société. Il n'y a d'ailleurs pas que la provenance ou le statut d'asile qui entrave la participation. Le sexe, l'âge, le handicap, la situation d'emploi – tous ces facteurs ont une influence sur la participation. Ces diverses dimensions d'inégalité s'entremêlent.

En outre, la participation devrait être vue comme un processus. Il ne s'agit pas d'un état que l'on a atteint ou non, mais bien d'un processus. La participation doit se négocier constamment, et il faut se battre en permanence pour elle.

Tu l'as déjà dit: la participation consiste à mener une vie autonome, avec les mêmes droits que les autres personnes. Quel est à tes yeux le lien entre l'autodétermination et la participation? Ces deux notions ont certainement une relation positive entre elles. Je pense que le but premier de la participation devrait être de favoriser une existence autonome. Elle devrait aller au-delà de l'aide humanitaire et permettre aux individus de se sentir comme des membres à part entière d'une société, ainsi que de prendre leur vie entre leurs mains. Cela leur éviterait de devoir se montrer éternellement reconnaissants.

Quand nous avons demandé à différentes personnes ce qu'elles entendent par participation et dans quelle mesure elles peuvent participer à la société, elles nous ont signalé sans surprise que c'est surtout l'aspect matériel, soit l'amélioration de leur situation personnelle (indépendance financière, statut de séjour précaire) qui compte. Le concept de participation est-il trop éloigné du vécu quotidien de ces personnes?

Je comprends parfaitement que l'aspect matériel prime pour ces gens. Une autorisation de séjour, une vie dépourvue de craintes, des moyens financiers permettant de subvenir à leurs propres besoins – ce sont autant de besoins primaires et de conditions préalables à la participation. A contrario, si on n'a jamais fait l'expérience d'arriver quelque part et d'y être pris en charge, il ne nous viendrait pas à l'idée d'exprimer de tels besoins. Débarquer quelque part est une expérience qu'on ne peut anticiper, et si l'on demande à quelqu'un: «Qu'est-ce que la participation pour toi?», il commencera logiquement par mentionner de tels points aisés à décrire, tangibles et qui reflètent son expérience. Cela ne veut pas pour autant dire que les autres aspects sont indifférents.

Pour faire partie du groupe, il faut s'armer de patience

«Participation signifie prendre part, et donc clairement faire partie de quelque chose. Pour nous, qui sommes des êtres sociaux, il est important de faire partie de la société. Dans toute société, on attend des gens qu'ils se conforment aux règles en place. Or «ce qu'il faut faire» n'est qu'un aspect de la participation. L'autre étant «ce qu'on souhaite» pour se sentir bien. Et à ce point de vue, la situation en Suisse n'est pas fantastique à mes yeux.

Un trait de la mentalité suisse est ici en cause: les gens qu'on côtoie sont très réservés au premier abord. Pas seulement avec les personnes requérant l'asile, mais avec tous les étrangers. J'étudie depuis six mois à la HES, où j'observe qu'au début, les étudiants de langue maternelle étrangère cherchent à se faire des amis et à participer à la vie estudiantine. Or ils ont souvent l'impression d'être tenus à distance. Hélas, certains d'entre eux se renferment, ou limitent leurs contacts aux autres étrangers. J'ai compris que cette froideur est un trait de caractère inné ou acquis dès l'enfance, auquel on ne peut peut-être rien changer. D'où la nécessité de s'en accommoder et de faire preuve de patience. Car il en faut beaucoup, pour faire vraiment partie du groupe.

Je me souviens en particulier d'une journée à la HES. Un groupe d'étudiants suisses travaillait à un projet sur les relations interculturelles. À cet effet, ils ont interrogé les allophones. Nous avons discuté deux par deux des questions liées au processus d'apprentissage, de nos enseignants, des collègues et de nos problèmes. Après l'entretien, un profond changement s'était opéré dans auprès de mes collègues et dans mon fort intérieur. Comme par miracle, nous arborions une mine joyeuse. On était détendus, heureux et rayonnants comme jamais jusque-là. La possibilité de s'exprimer librement et de trouver une oreille attentive, sans devoir s'exposer à des critiques, nous avait métamorphosés.

La prise de conscience que notre avis compte et qu'on peut ainsi faire bouger les choses dans la société contribue beaucoup à ce sentiment de participation, et renforce le sens des responsabilités. Non pas «par obligation», mais «parce qu'on le veut bien».

A.D.

On tombe malade, à force de s'entendre dire «non» partout

«Pour moi participer, c'est avoir la possibilité ou le droit de s'insérer dans la société. D'en être membre. Je suis heureuse de me trouver dans un pays sûr. J'ai un appartement, de quoi manger et mes enfants sont scolarisés. Je suis reconnaissante de tout cela. Et pourtant, je n'ai pas l'impression de faire partie de la société. Pourquoi? J'ai un permis F. Quand on arrive ici, on est tout content d'obtenir un permis F. On ne comprend pas ce que cela signifie. On est heureux de pouvoir rester. On ne pose aucune question, car on est nouveau. Et c'est plus tard qu'on réalise ce qu'est vraiment le permis F. On recherche du travail, et on n'en trouve pas. On aimerait enregistrer un téléphone mobile, et on nous le refuse. On n'est pas libre de ses mouvements, ni au-delà des frontières, ni à l'intérieur des frontières. Et les enfants non plus. Ils me demandent parfois: «Maman, pourquoi c'est comme ça?» Je ne sais hélas quoi leur dire.

À force de s'entendre dire «non» partout, on devient psychologiquement et physiquement malade. Même les cours de langue sont soumis à des restrictions. Je VEUX pourtant apprendre l'allemand. Il ne m'est pas possible de changer de couleur de peau. Il faut que je puisse communiquer, et ce n'est pas possible sans savoir l'allemand! Comment faire sinon pour comprendre le fonctionnement de la Suisse? J'aimerais tant qu'il n'y ait pas toutes ces barrières. Pouvoir vivre et me déplacer comme tout membre de la société helvétique.

J'ai toutefois un tempérament de lutteuse. Je me suis donné beaucoup de mal et j'ai fini par devenir autonome. Je m'efforce de participer chaque fois que la Suisse m'y autorise. Il y a pourtant une chose que je n'ai toujours pas comprise:

Dans le canton de Berne, après sept ans on est transféré à la commune. On touche plus d'argent, on peut déménager, on bénéficie d'une assurance-maladie normale, etc. Or le vrai problème est toujours là: les autorités adaptent tout, sauf le permis. Tant que cette distinction n'aura pas disparu, il n'y aura pas de vraie participation possible. Je suis malgré tout heureuse d'être ici. J'aimerais rester en Suisse, car c'est ma seconde patrie.»

S.R.

Qu'apporte à ces personnes le concept de participation?

Elles ne sont plus réduites à quémander et tenues de se montrer reconnaissantes, dès le moment où la participation est dûment mise en œuvre. De même, elles ne sont plus priées à tout moment de s'adapter davantage, comme dans le discours dominant sur l'intégration. Il n'est pas constamment question de leurs déficits, et on examine aussi les conditions-cadres et les structures visant à permettre la participation.

Loin d'être une approche axée sur le déficit, ce concept est donc plutôt visionnaire?

Exactement. Et toute la société est amenée à s'interroger sur ses responsabilités. L'accent n'est plus mis sur la seule responsabilité des personnes en fuite. Toute la société doit s'engager. D'où aussi une prise de conscience des inégalités d'accès aux droits sociaux et aux ressources. Les personnes relevant du domaine de l'asile et les migrants en général, avec ou sans autorisation de séjour, peuvent ainsi acquérir une plus grande confiance en eux et se libérer de leur rôle passif de victimes. Ils se sentent aussi encouragés à revendiquer leurs droits sociaux fondamentaux, dans l'optique d'une participation concrète.

Qu'apporte le concept de participation à la société?

Il permet une discussion plus large sur les conditions-cadres qui assureraient la qualité de vie de tout le monde. Et il amène jusqu'à un certain point à revoir le discours officiel.

En quoi cela répond-il à un besoin de la société?

Le concept donne l'opportunité de repenser notre conception de l'appartenance. On ne se contente pas de demander constamment qui et comment sont «les autres». On cherche plutôt à redéfinir ensemble la notion du «nous». Une telle adaptation à la réalité actuelle s'avère urgente: on en est arrivé depuis longtemps à un point où les expériences migratoires imprègnent la société dans son ensemble, y c. la population autochtone. Une société suisse homogène relève de la fiction. Nous sommes une société postmigratoire, dont la migration est une composante majeure et où tout le monde est concerné par la migration. Ce qui est aussi un atout.

Un tel concept peut-il réconcilier avec ce «nous» les personnes qui, pour toutes sortes de raisons, se sentent exclues de la société?

Oui, il s'agit là d'un point important. En fait, la participation ne s'adresse pas qu'à la population migrante, et des coalitions seraient envisageables. Prenons l'exemple du logement: toutes les personnes à petit budget pourraient adresser au monde politique la revendication collective suivante: nous aimerions participer à la vie de cette ville, et donc il faut prévoir davantage de logements abordables pour tout le monde.

De telles stratégies politiques transversales, qui ne s'en tiennent pas à de vaines paroles, sont plus nécessaires que jamais. Car la politique actuelle, qui repose sur des stéréotypes racistes, marqués par la pensée « nous et les autres », conduit souvent à l'exclusion. Nous devons évincer cette façon de penser afin d'établir une autre conception de la société, qui ne soit pas prisonnière de l'idée d'homogénéité.

Dans quelle mesure un droit de participation politique s'avère-t-il aussi nécessaire à la participation sociale?

Il est absolument central, et c'est un fait qu'un quart de la société suisse en est exclu. Pendant ce temps, nous parlons d'une démocratie directe dont nous sommes fiers. Il y a beaucoup à faire sur ce plan. D'un autre côté, je pense que la participation politique ne doit pas se limiter au niveau institutionnel.

L'OCA collabore avec divers acteurs du domaine de l'asile – personnel d'encadrement, Églises, bénévoles, etc. Dans quelle mesure serait-il judicieux de les amener à réfléchir à un tel concept?

Il y a certainement là matière à réflexion: Qui sommes-nous et que voulons-nous? Ce questionnement personnel révélerait parfois des hiérarchies et des déséquilibres de pouvoir invisibles sinon. Peut-être aboutirait-on ensuite à des échanges placés sous le signe du respect – à hauteur d'yeux – avec les personnes en fuite.

Le concept peut en outre déboucher sur des perspectives d'action, si nous y voyons une utopie concrète. La participation peut être comprise comme un processus, que l'on peut mettre en place dès maintenant. Il ne faut pas attendre qu'une loi sur l'asile plus progressiste soit en vigueur, ou qu'on soit sorti de

l'impasse de la politique migratoire où la Suisse s'est engouffrée. De bons projets de participation sociale nous permettront de transformer la société – ici et maintenant.

Dernière question concrète. Dans l'hébergement collectif d'urgence de Riedbach près de Berne, une personne seule titulaire d'un permis N reçoit 9 fr. 50 par jour et n'a pas le droit de travailler. Que faudrait-il pour qu'elle puisse participer à la société?

S'il me fallait indiquer un seul point susceptible, dans les conditions juridiques et sociales en place, de favoriser la participation des individus durant la procédure d'asile, ce serait l'accès à des espaces sociaux où chacune et chacun peut se rendre en étant partie prenante d'une communauté. Bien entendu, les besoins dépendent beaucoup de la personne, mais je juge essentiel de rompre l'isolement social. Dans des locaux où l'on puisse se rencontrer à hauteur d'yeux, et dont on puisse contribuer à définir l'agencement.



Sarah Schilliger est une sociologue spécialisée dans les questions migratoires, dans les tâches de soins (care) et les inégalités sociales. Elle est actuellement chercheuse invitée à l'Institut de recherches sur les migrations et d'études interculturelles (IMIS) de l'Université d'Osnabrück. Ses travaux en cours portent sur le travail des migrants dans l'agriculture et sur le profilage racial. Ces derniers mois, elle s'est occupée du concept de citoyenneté urbaine et s'est engagée au sein du mouvement «Wir alle sind Bern».

Informations spécifiques

Travail & formation

Un emploi au lieu de l'aide sociale

Le Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) appelle à nouveau de ses vœux des mesures plus efficaces, axées sur l'inclusion rapide et durable des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire dans le marché du travail helvétique. C'est indispensable à ses yeux pour éviter l'explosion des coûts de l'aide sociale.

À peine l'année 2017 commence-t-elle, que la CSIAS publie un nouveau document de stratégie intitulé «Un emploi au lieu de l'aide sociale». Cette précipitation reflète l'urgence de la situation. Selon les auteurs du papier, 2017 devrait être proclamé année de l'intégration. La CSIAS n'argumente pas, comme l'OCA, en parlant d'une meilleure participation, mais présente un simple «carnet du lait». Elle part de l'hypothèse qu'à moyen terme, 10 000 personnes supplémentaires relevant du domaine de l'asile grèveront l'aide sociale cantonale et communale. Concrètement, les dépenses des cantons et des communes en

Il est indispensable de veiller à la qualification professionnelle.

matière d'aide sociale augmenteront d'au moins 4% par an – rien qu'en raison de l'évolution dans le domaine de l'asile. Il serait moins coûteux, selon la CSIAS, de proposer de bonne heure des mesures de qualification destinées aux personnes réfugiées ou admises à titre provisoire. En ce sens, elle invite à créer 5000 places supplémentaires dans des programmes de travail et d'occupation. Même si cette solution devait générer des coûts élevés (de l'ordre de 100 millions de francs), ceux-ci seraient déjà entièrement couverts, pour autant que les mesures adoptées réduisent d'un an en moyenne la dépendance de l'aide sociale. Mieux, cet investissement procurerait un appréciable bénéfice supplémentaire à l'économie nationale, selon la CSIAS. Sans compter qu'une insertion professionnelle précoce

des personnes généralement jeunes qui relèvent du domaine de l'asile aurait des effets sociaux positifs (62% des personnes requérant l'asile arrivées en 2015 avaient moins de 25 ans).

Rôle des collectivités publiques

Le marché du travail suisse a surtout besoin de main-d'œuvre qualifiée. Or bien des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire ont à leur arrivée des compétences inexistantes ou insuffisantes. Il est par conséquent indispensable de veiller à leur qualification professionnelle. La CSIAS préconise dans une

Plus l'intégration débute tôt, moins les cantons auront plus tard de frais à assumer.

première phase des programmes d'occupation publics ou subventionnés par l'État. Il s'agit surtout, dans ce cadre, de développer des compétences linguistiques et de base suffisantes. La qualification professionnelle débutera dans une deuxième étape, axée sur l'insertion directe durable dans le marché du travail. Dans cette optique, il faudrait non seulement attribuer toutes les places d'apprentissage existantes (en 2015, 10'000 places d'apprentissage sont restées vacantes), mais aussi proposer des cours d'initiation professionnelle.

Revalorisation nécessaire des forfaits d'intégration

Les revendications de la CSIAS (voir encadré ci-dessous) vont toutefois bien au-delà de la seule augmentation du nombre de places dans les programmes de qualification. La CSIAS appelle en effet à une vaste offensive sociale et interinstitutionnelle en faveur de l'intégration, où la Confédération et les cantons assumeraient davantage de responsabilités. Il s'agit notamment de réduire les obstacles bureaucratiques, d'envisager au niveau légal l'introduction d'une obligation de se qualifier professionnellement, et de créer des incitations efficaces à l'embauche. Surtout, la CSIAS demande une augmentation du forfait d'intégration de la Confédération en faveur des cantons (env. 6000 francs par personne aujourd'hui). Cet argent devrait être consacré au plus vite à des mesures d'intégration. Car plus l'intégration débute tôt, moins les cantons auront plus tard de frais à assumer, selon la CSIAS. Dans l'idéal, les mesures d'insertion professionnelle devraient être accessibles avant même la décision en matière d'asile, dès le moment où les personnes ont de bonnes chances de pouvoir rester en Suisse.

Dix revendications de la CSIAS

1. Mise à disposition rapide de 5000 places supplémentaires dans des programmes d'occupation;
2. Optimisation sur le plan politique du pilotage de l'insertion professionnelle;
3. Participation appropriée de l'économie à l'insertion professionnelle;
4. Job-coaching individuel, en accompagnement du processus d'insertion;
5. Augmentation rapide du forfait d'intégration, en conformité avec les besoins;
6. Examen de l'introduction, sur le plan légal, d'une obligation de se qualifier professionnellement;
7. Incitations efficaces pour l'économie (allocations d'initiation professionnelle, systèmes de salaire partiel, etc.);
8. Réduction rapide, par la Confédération et les cantons, des obstacles bureaucratiques;
9. Mise en place d'un monitoring servant à vérifier l'efficacité des mesures;
10. Accessibilité aux personnes résidant en Suisse et à la recherche d'un emploi de toutes les offres d'insertion.

 Document de positionnement à télécharger: www.csias.ch > Médias > Conférences de presse > Un emploi au lieu de l'aide sociale

Repenser l'accès au marché du travail

Il faut encourager l'intégration sur le marché du travail de la population étrangère. C'est aussi l'avis de la Commission fédérale des migrations (CFM). Dans une prise de position, elle formule des pistes pour accélérer l'intégration professionnelle, face à la numérisation et à la mondialisation croissante de l'économie. À l'instar de la CSIAS, la CFM invite à s'attaquer d'abord aux obstacles administratifs à l'intégration sur le marché du travail. Il convient de les éliminer au plus vite. Ensuite, il faudrait mieux identifier le potentiel des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire: il convient de simplifier la reconnaissance des diplômes étrangers, et de prendre en compte les connaissances informelles ou les compétences pratiques acquises. Troisièmement, la formation devrait être une priorité à tout âge. Les mesures dans ce domaine devraient commencer à l'âge préscolaire, et la perméabilité entre les mesures de formation et de reconversion être accrue à l'âge adulte. Quatrièmement, il faudrait instaurer des règles et directives sur la rémunération des personnes employées dans le secteur privé des services, en plein essor (garde d'enfants, nettoyage, soins privés).

Il est trop tôt pour dire dans quelle mesure ces approches ou idées de la CFM, de la CSIAS (et en partie aussi de la nouvelle législation sur les étrangers et l'intégration) porteront leurs fruits. Il est bien clair que beaucoup d'efforts convergent dans la même direction: il s'agit de simplifier aux personnes réfugiées ou admises à titre provisoire l'accès au marché du travail.

Pour en savoir plus:

www.ekm.admin.ch > Actualité > Informations aux médias 2016 > Repenser l'accès au marché du travail

Hébergement

Services d'aide sociale en matière d'asile

Ces dernières années, il a souvent fallu ajuster les structures des services d'aide sociale en matière d'asile aux fluctuations de la demande.

La forte hausse des demandes d'asile en 2015 avait nécessité, au cours des 18 derniers mois, l'ouverture d'un certain nombre de centres d'hébergement collectif (CHC) et d'urgence (CHU), dont plusieurs ont déjà cessé leur activité. Cette forme d'hébergement collectif correspond à la première phase. Après

six mois environ ou quand elles savent gérer leur quotidien de manière autonome, les personnes requérant l'asile sont transférées aux communes, qui les logent dans des appartements partagés ou indépendants (deuxième phase). Elles sont alors prises en charge par les travailleurs sociaux des offices régionaux (OR). Le tableau ci-après donne un aperçu à jour des hébergements collectifs et d'urgence de la première phase et des centres régionaux de la deuxième phase des quelque six services d'aide sociale en matière d'asile du canton de Berne.

Services d'aide sociale en matière d'asile dans le canton de Berne (état: février 2017)

Services d'aide sociale en matière d'asile	Responsabilité	1 ^{er} phase	2 ^e phase
Asylkoordination Thun (AKT)	Région Thoune et Oberland bernois	2 CHC / 1 CHU	1 office régional
Asile Bienne et Région (ABR)	Région Bienne, Seeland et Jura bernois	8 CHC / 1 CHU	3 offices régionaux
Heilsarmee Flüchtlingshilfe (HAF)	Emmental, Haute-Argovie Mittelland bernois	15 CHC / 7 CHU	5 offices régionaux
Kompetenzzentrum Integration (KI)	Ville de Berne, Muri et Köniz	-	1 office régional
ORS Service AG	Aucun périmètre spécifique	1 CHC / 5 CHU	-
Zentrum Bäregg GmbH	Tous les requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) dans le canton de Berne	7 Centres MNA	Logement externe MNA (p.ex. membres de la famille, famille d'accueil)

Emplacements des offices régionaux, 2^e phase (état: février 2017)

Exploitant	Emplacement des offices régionaux	Remarques
Asylkoordination Thun (AKT)	Thoune	
Asile Bienne et Région (ABR)	Bienne Lyss Office régional du Jura bernois	jusqu'ici OR Reconvilier et OR Moutier
Heilsarmee Flüchtlingshilfe (HAF)	Belp Bolligen Berthoud Konolfingen Langenthal	depuis novembre 2016 dès 1 ^{er} mars 2017
Kompetenzzentrum Integration (KI)	Berne	
Zentrum Bäregg GmbH	Münsingen	Administration pour logement externe MNA

Asile en Suisse

Double langage des chiffres

En janvier 2017, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a publié sa statistique 2016 en matière d'asile. Quiconque se penche sur ces chiffres constatera qu'ils se prêtent à de multiples interprétations.

La Suisse a enregistré en 2016, au total, 27'207 nouvelles demandes d'asile, soit un recul massif (-31,2%) par rapport à l'année précédente, où 39'523 demandes avaient été déposées. Les demandes se sont d'ailleurs concentrées en début d'année. Dès la fin mars 2016, l'accord conclu entre l'UE et la Turquie a quasiment interrompu le flux migratoire par la route des Balkans. Alors qu'à la fin mars, 151'500 migrants avaient déjà accosté sur les îles grecques, ils n'ont été plus que 22'000 à le faire après l'accord UE-Turquie (soit d'avril à décembre 2016). Cette évolution est parfois présentée comme «indice de succès» de l'accord. Or la chute des demandes d'asile ne dit rien ni des dangers réels encourus par les personnes en fuite, ni de leur besoin de protection en Europe. Car la route de la Méditerranée, bien plus dangereuse, a été beaucoup plus souvent empruntée. Un record historique a même été établi en 2016, avec 181'450 migrants. Sans surprise, les décès ont été très nombreux en Méditerranée, le HCR parlant du pire bilan jamais observé: 5'022 victimes de noyade.

Combien y a-t-il de personnes à protéger?

Il est très instructif d'examiner de près le nombre de «cas réglés» – octroi de l'asile, admissions provisoires avec ou sans qualité de réfugié, décisions matérielles négatives, non-entrée en matière (NEM) avec décision de renvoi. Parmi les «cas réglés» figurent pas moins de 4'938 demandes radiées, généralement

suite à un départ sans contrôle du centre d'enregistrement. D'où un total de 31'299 cas réglés en première instance.

Pour calculer le taux de protection (octrois de l'asile et admissions provisoires), le SEM déduit du total des cas réglés les radiations de demandes. Le chiffre ainsi corrigé lui sert à établir le taux de protection:

En 2016, le taux de protection atteint 48,7%. Il est réjouissant que pour la première fois, le SEM signale le taux de protection dans sa statistique. Ce parti pris souligne que les personnes admises à titre provisoire ont tout autant besoin et droit à un statut de protection que les réfugiés reconnus, même si leurs conditions de séjour ne sont pas les mêmes, étant provisoires. Un discours positif sur la politique d'asile devient ainsi possible.

Lecture correcte du taux de protection

Les cas de décision de non-entrée en matière (NEM) ne sont pas déduits par le SEM du total des cas réglés. Or on peut se demander s'ils ont un rôle à jouer dans le taux de protection et de reconnaissance, ou s'ils n'auraient pas plutôt tendance à fausser les statistiques. La question est d'autant plus légitime que les cas de NEM (qui sont à 95% des cas Dublin) ne disent rien du statut de réfugié ou de personne à protéger, puisqu'en définitive le SEM n'examine pas les demandes. En incluant le nombre de décisions de non-entrée en matière avec renvoi immédiat dans le calcul du taux de reconnaissance et de protection, le SEM laisse toutefois entendre qu'aucune personne frappée d'une NEM (8'874 personnes en 2016) n'aurait droit à une protection. Rien n'est moins sûr. Aussi l'OCA déduit également, dans ses statistiques, les décisions de non-entrée en matière avec décision de renvoi du nombre de cas réglés.

31'299 (nombre de cas réglés) – 4'938 (demandes radiées) – 9'345 (NEM avec renvoi) = 17'016.

Si l'on calcule le taux de protection sur cette base (admissions provisoires et octrois de l'asile), le résultat est bien plus élevé que les calculs du SEM: en 2016, le taux de protection s'élève

Asile pour les réfugiés de guerre?

Il ressort de la statistique en matière d'asile 2016 du Secrétariat d'Etat aux migrations qu'un bon tiers des demandes d'asile traitées en Suisse sont approuvées. Or pour le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR), le taux de reconnaissance devrait être bien supérieur. Car la Convention relative au statut des réfugiés devrait également s'appliquer aux personnes justifiant leur fuite par une situation de conflit armé et de violence. Tel n'est pas le cas en Suisse: l'asile n'est pas accordé, à moins d'avoir fait l'objet de persécutions ciblées. Les «réfugiés de guerre» obtiennent donc généralement une admission provisoire, et non l'asile.

Toujours selon le HCR, il faudrait uniformiser l'application de la Convention relative au statut des réfugiés. Parce qu'en cas de conflit armé, des catégories de personnes, des populations et des communautés courent des risques – du simple fait d'être associées à l'une des parties au conflit. Les principes directeurs du HCR appelant à une reconnaissance plus généreuse des réfugiés de guerre se fondent sur plusieurs années d'étude des bases juridiques internationales ainsi que de leur interprétation régionale. Le débat en Suisse sur les admissions provisoires est ainsi relancé.

Pour en savoir plus:

<http://www.refworld.org>

à 75,4%. Quant au taux de reconnaissance (octrois de l'asile seulement), il atteint 35,2%.

Une lecture erronée des chiffres cause du tort

Pourquoi est-il important de se montrer précis ici? On continue encore de croire que la plupart des gens venus demander l'asile en Suisse sont des «réfugiés économiques». C'est flagrant aux cours de sensibilisation, où des adolescents et de jeunes adultes sont invités à dire pourquoi les personnes demandant l'asile en Suisse ont quitté leur pays. La pauvreté et l'absence de perspectives économiques sont avec la guerre les raisons les plus souvent évoquées. Compte tenu du taux de protection actuelle, il s'agit d'une conclusion erronée, qui cause gravement tort à l'ensemble des personnes demandant l'asile.

 www.sem.admin.ch > Publications & Service > Statistiques en matière d'asile 2016

Erythrée: durcissement partiellement confirmé

L'arrêt de principe longtemps attendu du Tribunal administratif fédéral au sujet de l'Érythrée a fini par tomber: la sortie illégale de ce pays ne justifie pas en soi la reconnaissance de la qualité de réfugié. La justice soutient ainsi la pratique plus restrictive adoptée dès l'été 2016 par le Secrétariat d'État aux migrations.

Un collège de cinq juges du Tribunal administratif fédéral (TAF) s'est penché sur la causa Eritrea. Il s'agissait de déterminer si dans le contexte actuel, le simple fait d'avoir quitté ce pays illégalement expose toujours à une persécution déterminante en matière d'asile. Le verdict est tombé en défaveur des Érythréens ayant fui leur patrie. Faute d'indices suffisants, on ne peut plus conclure qu'un départ illégal d'Érythrée permet de se prévaloir de l'art. 3 CEDH. Il faut des facteurs supplémentaires, faisant apparaître le requérant d'asile comme une personne indésirable aux yeux des autorités érythréennes, pour que le scénario d'un risque majeur de sanction en cas de retour paraisse plausible. Les peines infligées en cas de simple départ illégal sont plus brèves que ne le prévoit la loi, rappelle le TAF. La pratique des autorités, très sévère jusque vers 2010, aurait été assouplie. Cette argumentation rejoint celle du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), dans le rapport à l'origine de ce changement («Update Nationaldienst und illegale Ausreise», voir AsylNews 3/16). Or ce même rapport du SEM admet que les sanctions sont souvent prononcées extrajudiciairement en cas de sortie illégale du pays, et que la procédure est peu transparente, voire arbitraire dans certains cas. Le TAF s'appuie par conséquent sur une source contradictoire. Fallait-il pour autant assimiler un départ illégal à un motif subjectif survenu après la fuite, entraînant le refus de l'asile?

Nouveau paroxysme des durcissements

Cette décision marque un nouveau tour de vis dans le traitement des demandes d'asiles en provenance d'Érythrée. En 2010 encore, le TAF avait décidé que quiconque quitte l'Érythrée sans autorisation officielle peut prétendre au statut de réfugié. Au motif que le régime érythréen sanctionne sévèrement une telle conduite, y voyant un signe d'opposition politique. Quatre ans plus tard seulement, la même instance précisait (et durcissait) cette jurisprudence: depuis lors, la charge de la

On ne peut plus conclure qu'un départ illégal d'Érythrée permet de se prévaloir de l'art. 3 CEDH.

preuve et la motivation des prétentions liées à la sortie illégale du pays incombent aux recourants. Ainsi, le fait de se trouver à un âge où il n'est en principe pas possible d'obtenir un visa de sortie ne constitue plus un argument suffisant. Suite à cet arrêt de 2014, il a donc fallu rendre vraisemblable dans chaque cas individuel la sortie illégale du pays. En 2016 enfin, le SEM a décidé de ne plus reconnaître comme réfugiées les personnes originaires d'Érythrée n'ayant encore jamais été mobilisées pour le service national, dispensées de servir ou déjà libérées. Le fait d'avoir quitté illégalement le pays n'y changeait rien (voir AsylNews 3/16). Les décisions de renvoi de requérants d'asile en provenance de l'Érythrée ont rapidement augmenté suite à ce changement de pratique, passant de 4,4% en 2015 à 11,1% en 2016. De nombreuses personnes se sont ainsi vues réduites à l'aide d'urgence.

Analyses pays contradictoires

Le fait qu'en Suisse, toujours plus d'Érythréens dépendent de l'aide d'urgence marque une précarisation à laquelle on pouvait s'attendre. L'Érythrée fait les gros titres depuis des années. Le camp bourgeois conservateur ne se lasse pas de répéter que ce pays est sûr depuis longtemps, et qu'on a affaire à des «réfugiés économiques». La gauche de son côté souligne que l'Érythrée reste victime d'une effroyable dictature, et que la vie et l'intégrité corporelle de tous les habitants de ce pays sont en sérieux danger.

Les rapports publiés par les ONG, les bureaux de pays nationaux ou les instances judiciaires sont tout aussi contradictoires. Un rapport des Nations Unies remontant à l'été 2015 accusait l'Érythrée de crimes contre l'humanité, appelant à reconnaître comme réfugiés tous les requérants d'asile originaires de ce pays. Deux mois plus tard, un rapport de l'autorité d'immigration danoise qualifiait l'Érythrée de pays sûr. Quelques mois plus tard, la Chambre de l'immigration et de l'asile du tribunal supérieur de Londres, l'une des plus hautes instances de recours britanniques examinant les droits des réfugiés, était appelée à se prononcer sur la situation en Érythrée. Elle a examiné la question en détail et s'est plongée dans différentes analyses-pays (dont celle des autorités danoises), pour conclure en octobre 2016 que la situation reste critique

pour les Érythréens rentrant dans leur pays. En janvier 2017 enfin, un groupe d'ambassadeurs de l'UE invitait à remettre en question l'analyse des Nations Unies et à ne pas accorder «systématiquement» l'asile aux Érythréens. Les nombreuses discussions sur des Érythréennes et Érythréens passant des vacances dans leur patrie n'ont fait que brouiller la couverture médiatique de ce petit pays situé à la Corne de l'Afrique. Les professionnels du secteur de l'asile savent toujours moins à quelles informations se fier.

Décision «en toute connaissance de cause»

Dans quelle mesure les informations concernant l'Érythrée sont-elles fiables? Il convient de souligner la difficulté de trouver des sources authentiques sur la situation de ce pays. Il est reproché aux auteurs du rapport précité des Nations Unies de n'avoir interrogé que des Érythréens vivant en exil. Or ces derniers ont tout intérêt à noircir le tableau, n'ayant aucune envie de retourner chez eux, et donc le rapport serait biaisé. Quant aux autorités danoises, elles auraient volontairement réarrangé les faits pour légitimer un durcissement de leur pratique en matière d'asile. Même des personnes impliquées dans le rapport danois l'ont confirmé, se distanciant de cette publication. Le fait est que les journalistes et les autres groupes de personnes (délégations officielles comprises) venant de l'étranger ne peuvent se déplacer dans le pays sans guide

Il est impossible de publier des analyses indépendantes, fondées sur de véritables recherches.

officiel. D'où l'impossibilité de publier des analyses indépendantes, fondées sur de véritables recherches. Autre fait révélateur, la Croix-Rouge internationale (CICR) n'a toujours pas accès aux prisons érythréennes. Tant que ces obstacles persisteront, les analyses-pays (notamment celles visant à améliorer l'image de l'Érythrée) n'auront qu'une valeur limitée.

Diverses ONG, dont l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), critiquent la décision actuelle du TAF, en lui reprochant de minimiser la gravité de la situation. Les juges ont beau savoir qu'il n'y a aucun compte rendu libre et qu'il n'est pas permis de visiter les prisons, ils rendent une décision défavorable aux ressortissants d'Érythrée. Circonstance aggravante, le TAF admet que des personnes ayant quitté illégalement le pays et renvoyées chez elles s'exposent à une détention «arbitraire». Le TAF a ainsi rendu son arrêt «en toute connaissance de cause», comme le souligne l'OSAR.

Absence de décision sur le refus de servir et l'exécution des renvois

Le TAF a rendu un arrêt de principe lourd de conséquences, en jugeant qu'une sortie illégale d'Érythrée ne peut justifier en soi la reconnaissance de la qualité de réfugié. La situation n'est pas pour autant entièrement élucidée. Car le TAF ne s'est prononcé ni sur le refus de servir ou la désertion, ni sur l'exécution des

renvois. Il reste donc à savoir comment les personnes refusant de servir ou ayant déserté seront traitées à l'avenir en droit d'asile, et le cas échéant si l'exécution d'un renvoi sera considérée comme impossible ou non raisonnablement exigible, si la personne s'expose à un enrôlement dans le service national ou pour d'autres motifs encore.

■ www.bvger.ch > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > D-7898/2015

«L'arbitraire de cette pratique est criant»

La décision du Tribunal administratif fédéral suscite beaucoup de mécontentement et d'incompréhension. Dans la communauté érythréenne comme parmi des personnalités engagées, à l'instar du pasteur Daniel Winkler. L'OCA a évoqué avec lui la situation actuelle.

Depuis l'été 2016, toujours plus d'Érythréennes et d'Érythréens reçoivent une décision d'asile négative. Comment percevez-vous leurs réactions?

La principale cause de fuite de ce pays est le poids des souffrances dues à un service national inhumain. Beaucoup de personnes assimilent ce service civil ou militaire à un recours institutionnel au travail forcé. Leur fuite à travers le désert libyen et en Méditerranée les a en outre mises à rude épreuve. Et maintenant, elles reçoivent une décision d'asile négative aux motifs difficiles à comprendre. Si la désertion du service national, qualifié à juste titre de «travail forcé imposé par l'État» (David Signer, NZZ du 2 février 2017), représente un motif d'asile, alors pourquoi ne serait-ce pas le cas de la fuite pour y échapper? Si je m'évade d'une prison aux conditions de détentions inhumaines, il s'agit d'un motif d'asile, alors que si je m'enfuis avant mon arrestation, ce ne serait pas le cas? L'arbitraire d'une telle pratique est criant, et nos réfugiés érythréens de Riggisberg ne comprennent pas cette distinction des autorités.

Que signifie concrètement une décision négative pour les personnes érythréennes de votre entourage?

Nous soutenons toutes ces personnes, en les encourageant à s'adresser au Bureau de consultation juridique ou à des avocats spécialisés. En faisant recours, elles restent dans la procédure d'asile.

Si plus tard le TAF à Saint-Gall rejette le recours, la personne perd son logement, son emploi et ses cours d'allemand. Les requérants déboutés sont renvoyés dans un centre d'asile, où les attend une existence indigne et privée de tout droit, sans espoir ni perspectives. Il ne leur est même pas possible de tenter leur chance dans un pays voisin, en raison du règlement Dublin.

Informations spécifiques

L'aide d'urgence censée couvrir tous les frais se limite à 8 francs par jour. Le terme «aide d'urgence» est un euphémisme. Ces personnes en détresse ne reçoivent pas d'aide. Elles vivent en Suisse comme dans une prison à ciel ouvert, comme sans-papiers, dans la peur constante.

Le 2 février 2017, le Tribunal administratif fédéral a rendu une décision de principe défavorable aux réfugiés érythréens. Comment les bénévoles peuvent-ils continuer de les aider dans l'adversité?

Nous pouvons continuer d'accompagner ces personnes, les aider à ne pas désespérer. Nous pouvons les aider en leur rendant visite, en leur proposant des coups de main et en les encourageant à fréquenter des lieux de rencontre, même si elles s'exposent à une arrestation dès qu'elles quittent leur hébergement collectif. Or ces réfugiés restent des êtres humains, et méritent d'être traités avec humanité.

Daniel Winkler est pasteur de la paroisse réformée de Riggisberg. Il accompagne depuis deux ans et demi les réfugiés érythréens, avec de nombreux bénévoles engagés de sa paroisse. La grande majorité d'entre eux ont quitté illégalement l'Érythrée.

Daniel Winkler connaît ces personnes et leur histoire. Il s'engage d'autant plus afin qu'elles puissent mener une existence digne en Suisse.

Rencontre des bénévoles

Dublin – et ensuite?

Les bénévoles ayant participé à la rencontre «Ensemble, nous sommes forts» de 2016 se sont penchés sur Dublin. C'était la sixième fois que le Réseau ecclésial de soutien aux demandeurs d'asile déboutés se réunissait, sous l'égide de l'OCA.

Beaucoup des bénévoles présents à la rencontre, sinon tous, ont été directement confrontés au règlement Dublin. En 2016, la Suisse a prié dans 15 203 cas d'autres États européens de reprendre des requérants d'asile – et obtenu gain de cause dans 10 197 cas. Or beaucoup des demandeurs d'asile déboutés dont s'occupent les bénévoles ont fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM) fondée sur le règlement Dublin. Les quelque 40 personnes réunies au début de novembre à la Marienkirche ont été très intéressées à en savoir plus sur le système Dublin, ainsi qu'à nouer des contacts utiles. Alors que Kathrin Buchmann (directrice de l'OCA) expliquait les bases du système, Heiner Busch (Solidarité sans frontières) a évoqué les faiblesses du système et les modifications prévues pour le règlement Dublin IV. Et comme de nombreuses décisions de non-entrée en matière rendues dans le cadre du règlement Dublin concernent des personnes transférées en Italie, la juriste Felicina Proserpio a évoqué la situation en Italie.

Réformer un système tordu?

Heiner Busch a parlé à la rencontre d'un système «tordu à la base». Le Forum de politique étrangère (foraus) aboutit à une conclusion analogue, dans sa récente étude intitulée «Prisonnier du dilemme de Dublin». Les auteurs y soulignent que

Les États membres de l'UE sont censés assumer leur responsabilité dans les programmes de relocalisation.

dans le système actuel, ni les États situés à la périphérie de Schengen, ni les personnes en fuite ne sont incités à procéder à l'enregistrement dans le premier pays d'entrée. En outre, le règlement Dublin et toute la politique européenne en matière d'asile reposeraient sur un grave malentendu. Car loin d'être des objets passifs, indifférents à ce qui leur arrive, les personnes en fuite savent très bien où elles aimeraient déposer leur demande d'asile – soit là où leur réseau ou leurs connaissances linguistiques leur offrent les meilleures perspectives. Toujours selon foraus, une réforme n'aboutira qu'en tenant compte de la perspective des personnes en fuite. Il faudrait donc distinguer l'obligation de s'enregistrer de la compétence de traiter la procédure d'asile – c'est même l'unique façon pour l'UE de surmonter sa crise politique et de traiter à nouveau avec humanité les personnes en fuite.

Autres tours de vis

Loin du scénario qui précède, le règlement Dublin IV prévoit de donner un nouveau tour de vis aux principes en place. Il



La rencontre des bénévoles offre la possibilité de travailler en réseau et de discuter les sujets actuels.

s'agit notamment de limiter le libre choix d'un pays d'examiner une demande d'asile, et d'autoriser les renvois de mineurs non accompagnés (MNA). En outre, Dublin IV envisage d'autoriser les rapatriements Dublin au-delà du délai de six mois en vigueur aujourd'hui. Une telle réforme semble difficilement réalisable, si l'on pense aux camps et aux hébergements collectifs bondés et sous-équipés des États situés à la périphérie de Schengen. Et la recommandation de la Commission européenne de reprendre par étapes, dès mars 2017, les transferts en Grèce compliquera encore la tâche aux pays de premier asile. La Commission a certes déclaré que les transferts n'interviendraient que «dans certaines limites», et que les autorités grecques devront garantir dans chaque cas d'espèce un traitement conforme au droit européen. En outre, les États membres de l'UE sont censés assumer leur responsabilité dans les programmes de relocalisation. Quoi qu'il en soit, une telle recommandation ne fait qu'accentuer la tendance des États à laisser le chaos s'installer aux frontières de l'UE, et ne les incite donc guère à enregistrer les nouveaux arrivants.

Bien assortir, répartir et inciter

Les idées préconisées par foraus vont dans une autre direction. Le think tank propose de clairement séparer le lieu où une personne s'enregistre, d'un part, et celui du déroulement de sa procédure d'asile, d'autre part. En outre, il serait tenu compte des préférences individuelles: les requérants auraient la possibilité d'indiquer le pays où ils aimeraient que leur procédure d'asile soit traitée. La décision d'attribution serait d'autant mieux acceptée. Et comme tous les pays européens ne possèdent pas le même attrait, il faudrait instaurer un mécanisme de péréquation financière entre les pays européens, et introduire une clause de solidarité temporaire, permettant de geler les admissions en cas d'afflux massif dans un pays spécifique.

Davantage de coopération?

Selon foraus, l'Europe n'a pas d'autre choix que de renforcer sa coopération sur le dossier de l'asile. Or les chiffres des programmes de relocalisation disent tout autre chose: sur les 160 000 transferts prévus d'Italie et de Grèce dans d'autres États Dublin, seules 10 000 personnes ont été accueillies à ce jour. Le bilan du programme de relocalisation jette un doute sur la volonté politique, et une réforme comme celle esquissée par foraus a peu de chances de faire l'unanimité dans l'UE – en dépit de ses incitations financières et de son pragmatisme.



Étude du foraus:

www.foraus.ch > Thèmes > Migration > Prisonnier du dilemme de Dublin

Réseau de soutien aux requérants d'asile déboutés

Sur mandat des Églises bernoises et de la Communauté d'intérêt des communautés israélites, l'OCA coordonne le réseau de soutien aux personnes dont la demande d'asile a été rejetée (UN-AAS). Il s'agit d'un réseau de services spécialisés, qui conseillent et soutiennent les personnes requérant l'asile déboutées et les sans-papiers. En font notamment partie le Centre bernois pour sans-papiers, le Service social de l'Église catholique-romaine de Berne (FASA), le Service Migrations des Églises réformées Berne-Jura-Soleure, ou encore Le Pont.

Le réseau organise chaque année la rencontre «Ensemble nous sommes forts», ouverte à toutes les personnes qui s'engagent individuellement ou à titre d'organisations dans le domaine de la migration précarisée. En plus, il publie des informations, à l'instar de sa récente InfoPro sur le thème des sanctions résultant du séjour illégal.

Asile en Europe

«Hotspots» en Italie

L'approche des «hotspots» ou centres de crise a échoué. C'est ce que révèle l'étude «Hotspot Italy» d'Amnesty International. Le projet parlait d'un meilleur contrôle et de responsabilité partagée de l'Europe. En réalité, on assiste à des enregistrements de force et à des procédures d'asile illégales.

Au deuxième semestre 2015, l'Union européenne (UE) a décidé de créer des hotspots en Italie et en Grèce. Cette mesure faisait suite à l'afflux massif de réfugiés en Europe. L'objectif défini dans l'approche des hotspots consiste à enregistrer systématiquement, conformément au règlement Dublin, les personnes en fuite dans le pays de premier accueil. L'idée étant d'en répartir ensuite un certain nombre entre les autres pays européens. Plus d'un an s'est écoulé, et les graves défauts de l'approche des hotspots sont désormais visibles. Seuls 3200 nouveaux arrivants ont été acheminés d'Italie vers d'autres pays (au total, sur les 160 000 relocalisations prévues depuis l'Italie et la Grèce, seules 10 000 ont abouti jusqu'ici). Et l'approche des hotspots entraîne des violations des droits de l'homme de la part des autorités italiennes. Un rapport publié par Amnesty International (AI) à la fin de 2016 montre clairement, avec de nombreux témoignages à l'appui, les pratiques illégales ayant cours en Italie pour satisfaire aux exigences de l'UE. En particulier, les nouveaux arrivants sont maltraités pour donner leurs empreintes digitales, ils sont répartis de manière arbitraire en requérants d'asile et en «migrants illégaux», et des personnes en fuite sont refoulées illégalement.

Enregistrement de force

Beaucoup de personnes en fuite n'ont pas envie de donner leurs empreintes en Italie. Elles aimeraient poursuivre leur chemin vers d'autres pays de l'UE où elles ont des proches, où elles espèrent bénéficier d'une meilleure protection et de meilleures conditions de vie. Or une fois leurs empreintes digitales enregistrées en Italie et introduites dans la base de données Eurodac, ce n'est plus possible. L'Italie demeure compétente pour l'examen de leur demande d'asile. Depuis 2015, la police italienne recourt toujours plus souvent à la force pour prendre les empreintes digitales. Amnesty International cite des témoignages de coups de poing ou de coups de pied, de privation de nourriture, d'arrestation et même de torture. L'usage de matraques électriques ainsi que des cas d'humiliation sexuelle sont documentés. Aucune de ces mesures n'est compatible avec le droit européen. Au contraire, elles violent les droits humains internationaux, à commencer par la Convention des Nations Unies contre la torture.

Auditions illégales

Le système des hotspots était notamment censé accélérer l'identification (et le tri) des requérants d'asile et des «migrants illégaux». L'Italie recourt à des méthodes douteuses pour y parvenir. D'une part, les personnes en fuite sont souvent interrogées juste après leur arrivée – alors qu'elles viennent de livrer un combat pour la vie. Diverses personnes à qui Amnesty International donne la parole dans son rapport déplorent s'être trouvées dans l'impossibilité, à ce moment-là, de livrer un récit cohérent. En outre, aucune assistance juridique n'est fournie à ce stade, ni la moindre explication sur le système d'asile européen. Enfin, les demandes visant à avoir si les personnes en fuite souhaitent déposer une demande d'asile sont souvent ambiguës. AI cite ici le témoignage de Moti, Éthiopien âgé de 27 ans: «Someone asked name, nationality, age, whether one was married or not, and they also asked a fifth question: "Do

Transferts Dublin en Italie

L'Italie est sous le feu de la critique, et pas seulement pour son travail lié aux hotspots définis. Les conditions d'hébergement précaires des personnes renvoyées d'autres pays européens en Italie dans le cadre des procédures Dublin sont souvent montrées du doigt. Depuis l'arrêt Tarakhel de novembre 2014 où, pour la première fois, la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) a suspendu un transfert Dublin vers l'Italie, des garanties doivent être demandées sur les conditions d'hébergement avant tout renvoi de personnes vulnérables. Par la suite, l'Italie a publié une liste (actualisée pour la dernière fois en février 2016) des places proposées dans un centre SPRAR (système de protection pour les requérants d'asile et les réfugiés). Ces places correspondent aux capacités des centres réservées aux familles et aux personnes vulnérables. La liste a été considérée comme une «garantie sûre» par les autorités européennes, dont le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Les transferts de personnes vulnérables et de familles en Italie ont dès lors été légitimés par l'existence de cette liste. Or en été 2016, la Cour constitutionnelle autrichienne a décidé la première de ne plus considérer la liste des centres SPRAR comme une garantie suffisante pour les transferts de personnes vulnérables (en l'occurrence un père et ses trois enfants). Le Tribunal administratif fédéral (TAF) est parvenu à la même conclusion en novembre 2016, à propos d'une mère de deux enfants: la circulaire du ministère italien de l'intérieur contenant la liste des places réservées aux familles dans un centre SPRAR n'était pas à jour, et donc l'existence de places sûres n'était pas garantie. Le SEM aurait dû envisager d'examiner lui-même la demande, pour des raisons humanitaires. Il est trop tôt pour dire si une liste actualisée simplifiera à nouveau les transferts, ou si les réticences du TAF se confirmeront dans ses futures décisions.

you like Italy or do you want to go to another country"? Il est aussi question de personnes dont on s'est contenté de demander la nationalité, avant de les étiqueter comme «migrants illégaux». Une telle façon de procéder n'est pas conforme au droit, ni d'ailleurs que des policiers puissent décider de l'accès ou non à la procédure d'asile.

Violations du principe de non-refoulement

Selon AI, dans les mois qui ont suivi l'introduction du système de hotspots, des milliers de personnes en fuite ont reçu dès leur arrivée en Italie un délai de sept jours pour en repartir. Dans le meilleur des cas, elles ont ensuite été conduites à une gare et abandonnées à leur sort avec ces «7 days papers» délivrés par les autorités. En outre, de nombreux cas de rapatriements forcés sont connus. Ces dernières années, l'Italie a conclu des accords bilatéraux avec des pays comme l'Égypte, la Tunisie, le Maroc ou l'Algérie. D'autres accords ont été signés avec le Soudan et la Gambie – sans l'accord du Parlement italien. Or les renvois collectifs dans le pays d'origine, documentés par AI dans son rapport, sont contraires au droit international et donc aussi au principe de non-refoulement et à l'interdiction des expulsions massives.

Violations des droits de l'homme en Suisse

Le rapport d'AI mentionne au passage les procédures «simplifiées» à la frontière suisse. Divers témoins rapportent avoir été arrêtés à la frontière. La police helvétique les a contrôlés dans les trains puis renvoyés en Italie – sans leur délivrer le moindre document. Des mineurs ont notamment subi un tel traitement. AI critique ici la Suisse, en lui rappelant qu'elle est tenue de procéder à des vérifications individuelles lors d'éventuels renvois. Elle se rend sinon coupable de violation des droits de l'homme.

L'étude d'AI n'est pas seule à faire état de refoulements à la frontière suisse, les chiffres du Corps suisse des gardes-frontière publiés au début de février font le même constat. On y apprend qu'en 2016, la Suisse a enregistré 50 000 entrées clandestines. Les gardes-frontière ont eux-mêmes renvoyé en Italie plus de la moitié des personnes – sans procédure d'asile.

 www.amnesty.org > Récents > Campagnes > Hotspots en Italie

Conseil en vue du retour

Rapport d'activité 2016

Au cours de l'année 2016, 194 personnes résidant dans le canton de Berne sont rentrées avec une aide au retour dans leur pays d'origine. Plus d'un tiers d'entre-elles n'avaient pas de décision d'entrée en force à leur demande d'asile

Pour l'année 2016, le CVR du canton de Berne a mené des entretiens avec 293 personnes, ce qui représente 209 dossiers de case-management. 194 personnes sont rentrées volontairement, ce qui représente 42 personnes de plus qu'au cours de l'année 2015. En terme, de constellation familiale, 2/3 des personnes étaient des personnes seules et le tiers restant des couples et des familles.

Statut des personnes rentrées

Sur les 194 personnes rentrées en 2016, 114 ont reçu une entrée en force de leur demande d'asile, 68 personnes une première réponse négative et 46 personnes une non-entrée en matière à leur demande d'asile.

Les 80 autres personnes restantes ont elles choisi de ne pas poursuivre leur séjour en Suisse : 63 personnes ont fait un retrait de leur demande d'asile, 16 personnes ont renoncé à leur admission provisoire et 1 personne a renoncé à son permis C pour rentrer dans son pays d'origine.

Pays d'origine des personnes rentrées

Les 194 candidats au retour volontaire et consenti sont rentrés dans 37 pays : 38 personnes en Irak, 30 personnes en Afghanistan, 15 personnes au Kosovo, 12 personnes en Mongolie et 11 personnes en République de Serbie. Les représentants d'Afrique de l'ouest et de l'est ont été peu nombreux : 15 personnes sont rentrées en Guinée, en Somalie et au Ghana. Les personnes restantes sont rentrées dans 29 pays.

Personnes qui ont renoncé à un retour volontaire

Sur les 293 personnes reçues dans le cadre d'un entretien individuel, 99 personnes ne sont pas rentrées : 59 ont changé d'avis et décidé de rester en Suisse ou ont été annoncées disparues ou encore ont été incarcérées. Pour les 40 personnes en suspens, il s'agit de situations qui demandent plus de temps dans les préparatifs du retour. (situation médicale, motifs familiaux ou encore obtention de documents de voyage ou organisation d'un accompagnement social ou médical).

Pour les 194 personnes rentrées, le CVR du canton de Berne n'a pas eu de «no-show». Toutes les personnes se sont présentées à l'aéroport et ont pris leur vol.

Prestations d'aide au retour individuelle et programmes d'aide au retour spécifiques

La majorité des personnes, à savoir 107, ont bénéficié d'une aide retour, qui se compose d'un forfait de base de CHF 1'000.- par personne adulte et CHF 500.- par enfant mineur. Ces forfaits sont versés à l'aéroport de Genève ou de Zurich, le jour du départ. A cela s'ajoute une aide complémentaire de CHF 3'000.- pour la réalisation d'un projet d'aide à la réintégration dans le pays d'origine. Le versement de ces aides se fait dans le pays de retour par l'intermédiaire de l'OIM (Organisation internationale des migrations) ou pour certains pays comme la Turquie, par la section consulaire de l'ambassade de Suisse à Ankara. Par ailleurs, le service cantonal des migrations du canton de Berne a accordé dans certaines situations des aides cantonales complémentaires, toujours bienvenues, comme complément d'aide, notamment pour des personnes «vulnérables» ou exclues de l'aide au retour.

33 personnes ont reçu une aide au retour réduite (CHF 100.-). 15 personnes ont reçu l'aide au retour REZ plus, parce qu'elles ont reçu leur décision d'asile dans un centre fédéral, mais ont été transférées dans le canton. L'aide REZ plus, se compose de CHF 500.- de forfait de base par personne adulte et CHF 250.- par enfant mineur, ainsi que d'une aide complémentaire de CHF 3'000.-

11 personnes Dublin out ont reçu l'aide au retour Dublin, à savoir CHF 500.-, versés en cash le jour du départ. Et pour 11 autres personnes, le SEM a pris en charge les frais de voyage. 6 autres personnes sont rentrées dans le cadre du programme d'aide au retour spécifique pour la Guinée, qui a pris fin au 31 décembre 2016. 5 personnes ont reçu un forfait de base, soit CHF 500.- ou CHF 1'000.-. 4 personnes n'ont reçu que le montant du viatique et 2 autres personnes ont émigré vers un pays tiers et le SEM a financé leur voyage, sans aide au retour.

Programmes d'aide au retour spécifique

A ce jour, le SEM ne souhaite pas proposer de nouveaux programmes d'aide au retour spécifique. Ce qui veut dire que la plupart des personnes bénéficient de l'aide au retour standard (forfait de base +aide complémentaire). Pour les ressortissants de Guinée et du Nigeria, une formation de 5 jours à l'esprit d'entreprise fait partie des prestations de retour. Pour le Nigeria, des possibilités de micro-crédits sont également envisageables pour des projets plus coûteux.

Programme d'aide au retour spécifique LEtr

Les bénéficiaires de ce programme sont les victimes et témoins de la traite des êtres humains, dépendantes de la loi sur les étrangers (LEtr), les personnes en procédure d'asile(LAsi), ainsi que les victimes et témoins qui font l'objet d'une procédure Dublin.

Les prestations de ce programme spécifique sont : une analyse de situation de la part de l'OIM dans le pays de retour sur les possibilités de réhabilitation et de réintégration pour la personne, une aide financière, des aides médicales, ainsi qu'un suivi de l'OIM ou d'une organisation partenaire dans le pays de retour.

Film sur l'aide au retour

Le nouveau film sur l'aide au retour «retour vers le futur», (réalisé par Stéphane Hermann, studio Coupdoeil) est disponible sur la site web du SEM: www.sem.admin.ch.

You Project

Des témoignages de personnes rentrées, avec la mise en œuvre de leur projet d'aide à la réintégration dans le pays d'origine. Ce site a été réalisé par le SEM, en collaboration avec l'OIM (www.youproject.ch).

Brèves infos

Publications

Frauen – Flucht – Asyl

L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers a publié un nouveau rapport intitulé «Frauen – Flucht – Asyl». Cette étude analyse la situation des femmes et des jeunes filles pendant leur fuite, puis dans la procédure d'asile suisse. En plus d'indiquer divers obstacles rencontrés (reconnaissance des motifs de fuite spécifiques aux femmes, hébergement des femmes requérant l'asile), elle esquisse des solutions possibles et formule des revendications claires à l'égard des autorités tant fédérales que cantonales. La lecture de ce rapport est conseillée à quiconque s'engage à titre professionnel ou bénévole dans le domaine de l'asile.

 «Frauen – Flucht – Asyl» le fichier PDF peut être obtenu gratuitement auprès de: dokumentation@beobachtungsstelle.ch

Migration sans frontières


Le Réseau de réflexion a entièrement consacré son rapport annuel 2016 à la migration. Le titre «Migration ohne Grenzen» indique d'emblée le but visé. Mais les moyens d'y parvenir sont moins clairs, d'autant plus qu'aujourd'hui, les rapports de force politiques freinent toujours plus la migration. Pourtant, quand on se trouve dans une impasse et que des clôtures frontalières et de nouveaux murs surgissent partout, des analyses critiques s'imposent, et aussi de nouvelles approches. Tel est le parti pris de cette revue annuelle: il y est notamment question de conflits sociaux, d'inégalités sociales, de transformation sociétale et de migration, dans une perspective historique. Le vaste champ couvert par les articles confirme l'avant-propos du Réseau de réflexion: la politique migratoire et en matière d'asile concerne la société tout entière, et nécessite par conséquent une approche ouverte et globale.

 www.denknetz.ch > Bücher > Jahrbücher

Éducation

Fuite et cauchemars dans le contexte scolaire

Fuyant les conflits et les persécutions, beaucoup d'individus sont en quête de protection. Dont des enfants ou adolescents ayant subi des atrocités, dans leur patrie et sur les routes de l'exil. Le bureau autrichien du HCR vient d'élaborer un manuel pour familiariser les enseignants avec les difficultés des enfants potentiellement traumatisés. L'ouvrage revient notamment sur les motifs de fuite et donne un aperçu de la situation des requérants d'asile et des réfugiés reconnus, présente le thème des traumatismes et de leur impact possible sur le comportement scolaire d'enfants, et illustre à l'aide d'exemples tirés de la pratique des stratégies simples pour bien gérer les écoliers en état de stress post-traumatique.

 Commande ou téléchargement www.unhcr.at > Service > Bildungsmaterialien > Traumahandbuch

Loisirs

ELMIKI – pour parents et enfants

Le cours ELMIKI apporte une aide concrète et immédiate aux parents et aux enfants, afin que les seconds prennent un bon départ au groupe de jeux ou à l'école, et que les premiers bénéficient d'un soutien éducatif. Différents thèmes y sont abordés, comme l'alimentation, les jeux, la santé ou le rythme quotidien. La participation au cours ELMIKI nécessite des notions de base d'allemand. Les frais d'écologie s'élèvent à 50 francs pour les participants. La fréquentation régulière du cours donne droit à une attestation. Le prochain cours débutera le 26 avril. Il a lieu le mercredi de 9h00 à 11h00, à la Südbahnhofstrasse 14d à Berne (près de la gare de Bern Weissenbühl).

 ELMIKI est une offre du LernPunkt.
www.lernpunkt.heilsarmee.ch,
tél. 031 511 36 20

Productions théâtrales pour jeunes

En collaboration avec Marcel Leeman (Physical Dance Theater) et l'association DAS.VENTIL, la troupe Junge Bühne Bern invite les jeunes (mineurs non accompagnés, jeunes issus de la migration ou suisses, sans-papiers) à découvrir le théâtre dansé. Les répétitions ont lieu le jeudi de 18h30 à 20h30, sous la devise «Theater kennt keine Grenzen TKKG». La pièce préparée donnera lieu à des représentations publiques à Berne, du 20 au 22 octobre 2017.

 Pour s'inscrire: info@junge-buehne-bern.ch. Les répétitions ont lieu au Brückenpfeiler à Berne (Dalmazienquai 69).

 www.junge-buehne-bern.ch

Ateliers pour mineurs réfugiés

Le musée des enfants Creaviva du Zentrum Paul Klee (ZPK) propose des ateliers gratuits aux jeunes enfants de réfugiés et de requérants d'asile de 5 ans révolus. Les ateliers de création Creaviva visent à stimuler la créativité individuelle. La visite guidée d'œuvres originales de Paul Klee et d'autres artistes exposées dans les salles du ZPK fait partie intégrante de l'atelier. Les prochains ateliers auront lieu les 5 avril, 3 mai et 7 juin, de 14 à 16 heures. Inscription à l'adresse creaviva@zpk.org ou au tél. 031 359 01 61. Les accompagnants peuvent participer à l'atelier – ou attendront au Creaviva la fin de l'atelier, en cas de forte affluence.

 www.creaviva-zpk.org/de/creaviva

CarteCulture

Foxtrail, Zumba ou théâtre Schlachthaus... Tout le monde trouvera son bonheur grâce à la CarteCulture! Les personnes disposant d'un revenu modeste ou au bénéfice de l'aide sociale (en matière d'asile) ont ainsi accès à une riche offre culturelle. Neuf nouvelles communes ont rejoint la CarteCulture en 2017. Outre les communes déjà partenaires, ce sont Blumenstein, Burgistein, Erlenbach, Forst-Längenbühl, Gurzelen, Oberwil i.S., Uebeschi et Wattenwil dans l'Oberland bernois, ainsi qu'Ittigen. La CarteCulture est délivrée par les services d'aide sociale (en matière d'asile).

 www.carteculture.ch

Rencontre

Haus pour Bienne

Comme son nom l'indique, «Haus pour Bienne» est une maison que des bénévoles ont rénovée à Bienne et ouverte comme centre de rencontres. Tout le monde y est le bienvenu. De nombreux projets ou activités aident à tisser de précieux liens entre des personnes d'âges ou nationalités différentes.

Ces locaux meublés sont accessibles gratuitement à tout un chacun. Il y a bien sûr des espaces de détente, mais aussi des possibilités de profiter d'expériences individuelles ou de cours dirigés pour se former (créativité, musique, danse, langues, artisanat). Toutes les offres sont gratuites et basées sur l'engagement bénévole.

 [www.facebook.com > Haus pour Bienne](https://www.facebook.com/Haus.pour.Bienne)

Maison ouverte de Langenthal

Le collectif Offenes Haus organise depuis plus d'un an à Langenthal des rencontres hebdomadaires destinées à l'apprentissage de l'allemand. Des bénévoles y enseignent la langue de Goethe pendant une heure et demie. L'offre est accessible à toute personne allophone désireuse d'apprendre l'allemand ou de mieux maîtriser cette langue. Outre des dons privés, le projet bénéficie du soutien de Kontakt-Citoyenneté, programme d'encouragement institué par le Pourcent culturel Migros et par la Commission fédérale des migrations.

 www.facebook.com/oha.langenthal

voll dabei - les jeunes s'entraident


voll dabei est un projet mené par et avec des jeunes arrivés en Suisse comme MNA. Sept ou huit ateliers abordent des questions et défis qui les occupent au quotidien. De jeunes adultes expérimentés relevant du domaine de l'asile («pairs», jusqu'à 25 ans) assistent les plus jeunes de leurs conseils. Dans une démarche participative, chacun contribue à définir le programme et profite du savoir des pairs, qui parlent de leurs succès ou échecs et donnent des conseils pratiques. L'expérience est instructive pour tout le monde. Ainsi, les «pairs» acquièrent des compétences utiles (engagement bénévole, planification de projet, conseil). Le certificat délivré atteste des compétences entraînées. Les participants, de leur côté, reçoivent de précieuses informations dans divers domaines et lient connaissance avec d'anciens MNA s'étant intégrés. voll dabei est un projet du Bureau de consultations juridiques de Berne. Des «pairs» d'accord de participer au projet sont surtout recherchés.

 www.rechtsberatungsstelle.ch > voll dabei

Événements


Accompagnement de réfugiés traumatisés

Une rencontre destinée aux bénévoles des Services psychiatriques universitaires (SPU) aura lieu le 14 mars. Les questions liées à l'accompagnement des réfugiés traumatisés en Suisse seront au cœur de la manifestation. Mirjam Ringenbach, travailleuse sociale de la Consultation de psychiatrie transculturelle et Doris Nyfeler, infirmière employée depuis de longues années à la permanence Urgence psychologique des SPU, tiendront des exposés. Une discussion et une petite collation sont aussi prévues. La rencontre est également ouverte aux bénévoles des autres institutions. Elle aura lieu à 17h30 à la Murtenstrasse 21 (salle 302).

 **Inscription (nom et institution):**
daniela.weissmueller@gef.be.ch,
tél. 031 930 97 13

Combattre l'islamophobie et l'antisémitisme

Dimanche 26 mars, Le CAP accueillera un atelier dans le cadre du projet «Respect: réduire ensemble l'islamophobie et l'antisémitisme». Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Les participants découvriront les points communs entre les religions et apprendront à gérer de manière constructive les questions conflictuelles. Le but étant de surmonter ensemble les préjugés ou malentendus. L'atelier dirigé par une équipe expérimentée d'animatrices et animateurs musulmans et juifs vous fera rencontrer des personnes aux appartenances religieuses et aux intérêts culturels différents. Elle aura lieu de 13h30 à 16h30 au centre d'accueil paroissial Le CAP, Predigergasse 3, à Berne.

 **Inscription: respect@ncbi.ch**
ou tél. 044 721 10 50

Conseils

Aide pour la déclaration d'impôts

L'isa propose désormais son aide pour compléter la déclaration d'impôts. L'offre s'adresse aux personnes réalisant de petits revenus et heureuses d'un tel soutien. Les consultations ont lieu sur rendez-vous téléphonique préalable (n° 031 310 12 72, Lu-Ve de 14 à 16h) dans les bureaux de l'isa de Berne, Berthoud ou Langenthal. Cette prestation est facturée 30 francs.

 isa@isabern.ch
www.isabern.ch

Logement

Wegeleben

Wegeleben recherche encore de nouvelles colocations ouvertes à tout le monde! Car chacun devrait pouvoir goûter à l'art de vivre des colocations, «newcomers» compris. Cette évidence doit se concrétiser. Le but étant que cette forme de cohabitation entre dans les mœurs et qu'ainsi, Wegeleben n'ait plus à intervenir. Vous avez une chambre libre, ou vous connaissez des gens aspirant à une colocation plus solidaire? Alors signalez-le à Wegeleben!

En outre, Wegeleben cherche aussi des personnes désireuses de s'engager pour ce projet.

 www.wegeleben.ch
info@wegeleben.ch

Soutien pour la recherche de logement

Contigo et le cybercafé Power-Point aident les personnes sans travail ou confrontées à la pauvreté à rechercher un logement via Internet. Elles y découvriront des adresses utiles pour trouver un logement, et obtiendront de l'aide pour convenir d'un rendez-vous sur place ou pour compléter les formulaires prévus. Le cybercafé est ouvert les vendredis de 14 à 17 heures. Il se trouve à la Monbijoustrasse 16, au premier sous-sol. Le projet est soutenu par l'Église catholique de la région de Berne, et les consultations sont gratuites.

 www.facebook.com/powerpointbern

**Office de consultation
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55
3008 Berne

tel. 031 385 18 11
fax 031 385 18 17

info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch